



PISTES DE RÉFLEXION

Quelle est votre principale motivation de faire une convention de vie commune ?

PARTAGE DES DÉPENSES

Comment entrevoyez-vous le partage des dépenses dans votre couple ?

1 - Qui paye quoi ?

2 - Quelles sont les dépenses communes ?

PARTAGE DES DETTES

Comment entrevoyez-vous le partage des dettes au courant de la vie commune ?

Comment entrevoyez-vous le partage des dettes dans le cas d'une séparation ?

IMMEUBLES

Êtes-vous propriétaire d'un ou plusieurs immeubles ?

OUI NON

Si oui, êtes-vous propriétaire du ou des immeubles 50/50 ?

OUI NON

Comment contribuez-vous au partage des dépenses relatives à l'immeuble ?

Avez-vous contribué à parts égales dans la mise de fonds ?

OUI NON

Sinon, quelles sont les raisons qui ont motivé le choix qu'un seul de vous deux soit propriétaire de certains immeubles ?

La personne non propriétaire dans le couple participe-t-elle au paiement de l'hypothèque ? Se considère-t-elle propriétaire au même titre que l'autre conjoint ?

IMMEUBLES (SUITE)

Si vous pensez faire des rénovations, qui payera les travaux ou consacrera de son temps pour les effectuer ? Est-ce que ce conjoint contribue en temps et/ou en argent malgré le fait qu'il n'est pas propriétaire ?

Comment entrevoyez-vous le partage des immeubles dans le cas d'une séparation ?

Advenant une séparation, qui gardera la maison ?

Advenant une séparation, préféreriez-vous vendre la maison ?

Comment sera fixé le prix de vente ?

MOBILIER/ÉLECTROMÉNAGERS

Comment entrevoyez-vous le partage de vos meubles dans le cas d'une séparation ?

PLACEMENTS

Comment entrevoyez-vous le partage de vos placements dans le cas d'une séparation ?

FONDS DE PENSION/REER/RRQ

Comment entrevoyez-vous le partage de vos fonds de pension dans le cas d'une séparation ?

PENSION ALIMENTAIRE

Comment entrevoyez-vous le fait de verser une pension alimentaire à l'autre conjoint dans le cas d'une séparation ?

ENTREPRISE

Comment envisagez-vous le partage de votre entreprise dans le cas d'une séparation ?

Est-ce que l'apport du conjoint non propriétaire dans l'entreprise justifierait une compensation financière? Si oui de quel ordre?

Est-ce qu'une implication plus grande dans les tâches familiales et l'éducation des enfants pour permettre à l'autre conjoint de se consacrer à son entreprise et ainsi de s'enrichir justifierait une compensation financière? Si oui de quel ordre?